

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 626

présenté par

M. Reiss

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Ce n'est qu'ainsi que notre pays pourra atteindre les objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plus que jamais, notre pays doit tirer les conséquences d'une économie de la connaissance.